

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un novembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Étaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Patricia LALOS, Maryse REDUREAU, Jacky GARNIER, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Michèle BONRAISIN, Claudine BEYER, Patrick LEMOINE, Bernard TRONCHET, Xavier VAGNER.

Absents excusés : Mmes Nathalie GONCALVES, Caroline LEGENVRE, Virginie HAAS, MM. Philippe COUSIN, Bruno HAMELIN, Yves RABANT, Frédéric TOTAIN.

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 15/11/2017 **Conseillers en exercice :** 19 **Présents :** 12 **Votants :** 12

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2017/045 – Demande de subvention Agence de l'Eau – Réhabilitation du réseau d'assainissement

Suite au diagnostic du réseau de collecte des eaux usées, réalisé en 2016, la réhabilitation de nos installations pour limiter l'arrivée d'eau de pluie dans les conduites a été inscrite au budget 2017.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre désigné a établi un programme de travaux et prépare le dossier de consultation des entreprises.

Ce programme de travaux est réparti sur deux tranches de travaux distinctes :

- Tranche n°1 : Travaux de réhabilitation du réseau de collecte ;
- Tranche n°2 : Travaux de réhabilitation du poste de refoulement de "La Rivière".

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le montant du dossier de demande de subvention est de 293 300 € H.T. soit 352 000 € TTC réparti comme suit :

- Tranche n°1 : 228.000 € HT
- Tranche n°2 : 40 700 € HT
- Divers et frais annexes (maîtrise d'œuvre, essais, SPS, etc.) : 24.600 € HT.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est sollicitée à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer toute pièce relative à ce dossier.

2017/046 – Demande de subvention Pays du Mans NCR – Rénovation de l'éclairage public

La réfection de l'éclairage public de la commune (remplacement des candélabres et boules pour réduire sensiblement le coût énergétique et avoir un meilleur confort d'éclairage) a été confiée à l'entreprise CITEOS pour 92 762.76 € HT.

Une subvention sera sollicitée auprès du Pays du Mans au titre du nouveau contrat régional, à hauteur de 24 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays du Mans au titre du NCR et à signer toute pièce relative à ce dossier.

2017/047 – Transfert du bail du salon de coiffure

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce du salon de coiffure de Mme Delphine EFFLAME à Mme Marlène HAUGUEL, le bail commercial pour le local, renouvelé le 05/11/2011 pour 9 ans, doit être transféré au nouveau locataire, pour la durée restant à courir jusqu'au 30/09/2020, dans les mêmes conditions et

notamment le montant du loyer annuel de 3 320.29 €, révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction et la facturation de la taxe foncière à la charge du locataire.
La signature de l'acte doit avoir lieu le 20 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce relative à ce dossier.

2017/048 – Budget de la commune : décision modificative n°2

Ajustements de crédits :

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
202 Révision PLU (insertions annonces légales)	1 500
0.20 Dépenses imprévues	-1 500
<u>Total</u>	<u>0</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédit.

2017/049- SIDERM : Modification des statuts – retrait de Le Mans Métropole pour ses 18 communes (Philippe Cousin, représentant la commune au SIDERM et vice-président)

Actuellement en 2017, le SIDERM concerne tout ou partie de 40 communes.

Le retrait concerne 18 communes de Le Mans Métropole.

Le comité syndical du SIDERM et le conseil communautaire de Le Mans Métropole se sont prononcés favorablement respectivement le 29/09/2017 et le 12/10/2017 sur le protocole d'accord.

Les grands principes du protocole sont :

1. La garantie d'un fonctionnement économique satisfaisant du SIDERM dans sa nouvelle configuration
2. le règlement du litige sur les coûts de fourniture d'eau en qualité au SIDERM (usine de l'Épau)
3. un partage équitable des installations, des emprunts en cours et de tous autres éléments
4. un effet au 1^{er} janvier 2018 mais l'année 2018 sera une phase transitoire pour passer au nouveau fonctionnement dans les meilleurs conditions possibles.

- Vu la délibération du 30 mai 2017, par laquelle Le Mans métropole a confirmé sa volonté de demander son retrait du SMAEP au 1^{er} janvier 2018
- Vu la délibération du SMAEP du 29 septembre 2017 et celle de Le Mans Métropole du 12 octobre 2017, approuvant le protocole d'accord fixant les modalités de son retrait

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIDERM pour le retrait de Le Mans Métropole pour ses 18 communes.

2017/050 - Zone du bois du Breuil : achat du terrain d'emprise du rond-point sur la VC2

Le giratoire de la zone du Bois du Breuil est construit sur la voie communale n°2 – route de Coulaines, et en partie sur des parcelles appartenant à Expandev.

La cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain de chaque côté est nécessaire pour intégrer l'ouvrage dans le patrimoine de la commune. La surface exacte sera précisée après bornage par un géomètre.

Les frais de bornage et d'actes sont pris en charge par Expandev.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

2017/051 - Rapport annuel 2016 du service de l'eau du SIDERM

(Philippe Cousin, représentant la commune au SIDERM et vice-président)

Le volume d'eau distribué à baissé de 5% entre 2015 et 2016 : effet des baisses de consommation des appareils et influences de la météo

Pour St Pavace : 83 398 m³ en 2016 contre 88 341 m³ en 2015 soit – 5.6%

Comme les années passées, la qualité de l'eau est très bonne et répond aux nombreux critères.

Possibilité de paiement en ligne TIPI

Evolution de la facture type 120 m³ entre 2016 et 2017 : +1.23%

Le prochain rapport annuel pour 2017 sera le dernier avec la configuration actuelle du syndicat, puisque les communes de Le Mans métropole se seront retirées au 01/01/2018.

Le rapport complet d'une centaine de pages est consultable à la mairie.

2017/052 - Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2016

Le RPQS est présenté par Jean Claude Moser.

Le service public d'assainissement collectif dessert 682 abonnés représentant 1 454 habitants au 31/12/2016 et 66 288 m³ ont été facturés.

12,16 km de réseau séparatif d'eaux usées

Tarif moyen facturé par m³ [calculé sur une facture de 120 m³] = 3.12 €/m³ (+1%/2015)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

Le rapport du délégataire est consultable en mairie.

2017/053 - Lotissement Les Coteaux du Breuil : convention de projet partenarial urbain

La réalisation du lotissement des Coteaux du Breuil, route de Coulaines/route de Bougeance, nécessite la réalisation d'équipements publics (rond-point au carrefour de la Belvaudière, espace vert/cheminement piétons le long de la route vers Coulaines, extension du réseau d'électricité).

Afin de financer ces équipements, une convention de projet partenarial urbain (PUP) pourrait être établie, prévoyant la prise en charge à 100% du coût des travaux estimés à 139 828 € par l'aménageur (European Homes68).

En complément dans cette convention PUP, compte tenu du nombre d'habitants supplémentaires généré par le lotissement, l'aménageur verserait une participation forfaitaire de 114 405 € à la commune pour l'aménagement de l'espace mairie.

Xavier Vagner demande la parole. Il précise qu'il faudra être vigilant sur le respect de cette convention. Il s'interroge sur l'éligibilité de l'opération d'aménagement de l'espace mairie à un financement par le PUP.

M Le Maire répond que le document a été soumis à l'avis d'un conseiller juridique. Un rendez-vous est prévu et cette question sera évoquée avec lui.

M le Maire précise que cette convention permettrait à la commune de bénéficier d'un financement complémentaire pour une opération d'équipement public. Il demande que ce point soit mis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 voix contre (Xavier Xagner et Claudine Beyer) autorise le maire à signer la convention.

Décisions du Maire, prises depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de ses délégations

2017/039	19/09/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner- Vte Gibon 17 rue Belle Vaudière
2017/040	13/10/2017	Contrat d'assurances 2018-2021 – GROUPAMA pour 21 161 € /an
2017/041	13/10/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner- Vte Rousseau 8 rue de Château
2017/042	13/10/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner- Vte BGBD Aménagement 1 chemin de la Houssaye
2017/043	20/10/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner- Vte Hache 9 rue Belle Vaudière

Affaires diverses et informations

- **Commission sociale et scolaire**
Conseil d'école : la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 sera mise au vote du conseil d'école du 30 novembre, après que l'association de parents ait eu le retour du sondage effectué auprès des parents sur la semaine de 4 jours ou de 4.5 jours. L'organisation des temps périscolaires fera l'objet d'une réflexion après ce vote. Peu de parents présents à la réunion publique sur ce thème le 9 novembre.
Repas de Noël au restaurant scolaire le jeudi 21 décembre
- **Commission animation et CME**
Participation au Téléthon le samedi 9 décembre
Décoration des sapins le 2 décembre
Jury des maisons décorées le 18 décembre
Visite du Sénat le mercredi 4 avril 2018
- **Commission voirie espaces verts**
La réhabilitation du réseau assainissement est au stade de la consultation des entreprises
L'aménagement de la rue de la Rivière a été présenté aux riverains en réunion publique. La consultation des entreprises vient d'être lancée
Le marché entretien voirie 2017 est attribué à l'entreprise Lochard Beaucé pour 21 238 € HT, qui interviendra en février
- **Commission finances travaux**
Les motifs de Noël sont posés et seront mis en lumière le 1^{er} décembre.
Le bulletin municipal est en cours de rédaction
- Soirée de Noël avec le personnel : mardi 19 décembre 19h
- Vœux du Maire : mercredi 10 janvier 2018 à 19H
- Distribution des sacs OM : du lundi 8 janvier au samedi 13 janvier 2018

➤ **Date du prochain conseil municipal : mardi 12/12/2017 – 20h30**

➤ **Dates des conseils municipaux pour 2018 :**

Mardi – 20H	
16 janvier	18 septembre
20 février	23 octobre
27 mars	20 novembre
24 avril	18 décembre
22 mai	
26 juin	

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	Absent excusé
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	Absente excusée
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	Absent excusé

Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	Absent excusé
Bernard TRONCHET	

Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	Absente excusée
Caroline LEGENVRE	Absente excusée
Xavier VAGNER	